Nations Unies S/PV.4893



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-neuvième année

4893e séance

Jeudi 15 janvier 2004, à 10 heures
New York

Président :	M. Muñoz	(Chili)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Allemagne	M. Trautwein
	Angola	M. Antonio
	Bénin	M. Adechi
	Brésil	M. Sardenberg
	Chine	M. Wang Guangya
	Espagne	M. Arias
	États-Unis d'Amérique	M. Negroponte
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. De La Sablière
	Pakistan	M. Akram
	Philippines	M. Baja
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Thomson

Ordre du jour

La situation en Afghanistan

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2003/1212)

04-20792 (F)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Afghanistan

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2003/1212)

Le Président (*parle en espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Afghanistan une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Farhâdi (Afghanistan) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'accord auquel est parvenu le Conseil lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Lakhdar Brahimi, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Brahimi à prendre place à la table du Conseil

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document A/2003/1212, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan.

Je salue la présence parmi nous du Secrétaire général et je l'invite à prendre la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Le Conseil est saisi de mon dernier rapport sur la situation en Afghanistan. Depuis sa publication, une avancée aussi importante qu'encourageante a eu lieu dans la mise en oeuvre du processus de paix de Bonn : l'adoption le 5 janvier par la Loya Jirga constitutionnelle de la nouvelle Constitution de l'Afghanistan.

La Constitution, qui est désormais entrée en vigueur, représente un fondement permanent pour le rétablissement de l'état de droit en Afghanistan. Elle définit un ordre politique reposant sur un système présidentiel fort et un parlement bicaméral. Elle met en place un système judiciaire conforme au droit islamique et comprend des dispositions visant à garantir le respect de tous les droits de l'homme fondamentaux, y compris des droits égaux pour les femmes.

Je tiens à féliciter le peuple et le Gouvernement afghans pour cette réussite majeure. Les délégués participant à la Loya Jirga ont fait preuve de sagesse, de souplesse et de sensibilité aux besoins de tous les Afghans – un esprit qui est de bon augure pour le dur labeur qui les attend.

Bien entendu, la Constitution ne va pas d'elle-même garantir la paix et la stabilité. Les Afghans doivent maintenant, avec le nécessaire soutien de la communauté internationale, s'atteler à remédier aux obstacles auxquels le processus de paix était confronté avant la Loya Jirga. Cela signifie faire face à la situation particulièrement préoccupante en matière de sécurité, mettre en place un Gouvernement ouvert et largement représentatif, et accélérer le rythme de la reconstruction. En effet, pour passer à l'étape suivante du processus de Bonn, à savoir les élections, il faut agir dès maintenant sur ces questions.

Je tiens aussi à remercier la communauté internationale pour son engagement soutenu en faveur de la paix en Afghanistan. En même temps, je pense que nous pouvons tous reconnaître que bien que des progrès aient été réalisés dans le cadre du processus de Bonn jusqu'à présent, il est nécessaire de donner un nouvel élan au processus. Gardant cela à l'esprit et comme il est indiqué dans mon rapport, j'ai suggéré que la communauté internationale, le Gouvernement afghan et tous les Afghans déterminés à instaurer la paix dans leur pays se rassemblent, évaluent les progrès réalisés et prennent les engagements nécessaires afin de compléter la transition. M. Brahimi

aura d'autres choses à ajouter sur ce point lorsqu'il prendra la parole.

Finalement, je souhaiterais rendre hommage à mon Représentant spécial, M. Lakhdar Brahimi, pour l'excellent travail qu'il a réalisé en Afghanistan au cours de ces deux dernières années. Lakhdar, vous avez pleinement mérité d'être citoyen afghan à titre honoraire. Vous êtes également, bien entendu, un de nos éminents citoyens du monde, et la communauté internationale se trouve renforcée car elle dispose de vos compétences et de votre jugement.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration, des informations qu'il a fournies, ainsi que des paroles aimables adressées à M. Lakhdar Brahimi auxquelles nous nous associons tous, sans aucun doute.

À la présente séance, le Conseil de sécurité va entendre un exposé de M. Lakhdar Brahimi, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan. Étant donné que c'est la dernière fois que M. Brahimi nous présente un exposé en cette qualité, je souhaite saisir cette occasion pour lui rendre, au nom de tous les membres du Conseil, un hommage bien mérité pour ses contributions remarquables à la cause de la paix et à la promotion de la démocratie en Afghanistan. Grâce à sa persévérance, sa patience, sa détermination et son intégrité, M. Brahimi a été en mesure de mener un certain nombre de missions des Nations Unies qui ont été couronnées de succès, allant de l'ex-Zaïre à l'Afghanistan. S'agissant de la dernière mission, les membres du Conseil de sécurité ont tous été témoins de la satisfaction et de la gratitude manifestées par le peuple afghan et ses autorités vis-à-vis des énormes contributions apportées par M. Brahimi au cours de son mandat en Afghanistan. Tous les membres du Conseil lui souhaitent plein succès dans ses activités futures.

Je donne à présent la parole à M. Brahimi, Représentant du Secrétaire général pour l'Afghanistan.

M. Brahimi (*parle en anglais*) : Je suis extrêmement reconnaissant au Secrétaire général et au Président pour les paroles aimables qu'ils m'ont adressées. C'est un honneur que de m'adresser au Conseil une fois encore – la dernière, je crois, au sujet de l'Afghanistan. Et je suis particulièrement heureux que de le faire sous votre présidence, Monsieur l'Ambassadeur Muñoz. Cela a été un privilège de vous accueillir, Monsieur, à Kaboul l'automne dernier et je vous une fois encore vous remercier de votre intérêt et de votre appui. Permettez-moi également de remercier tous vos collègues, les membres du Conseil qui, tout de suite après votre propre visite, ont fait en Afghanistan un voyage d'enquête tout à fait historique sous la conduite efficace et énergique de l'Ambassadeur Pleuger.

Du fait des nombreuses réunions que vous avez tous tenues alors, à Kaboul, à Mazar-e Charif et à Herat, il y a peu de choses que je puisse dire au Conseil dont les membres n'aient pas déjà connaissance. En outre, le Conseil est saisi du rapport du Secrétaire général, qui décrit dans le détail l'évolution récente de la situation; par conséquent, il n'est pas nécessaire de couvrir dans mon exposé tous les aspects du mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA).

Toutefois, ce rapport a été finalisé avant la fin de la Loya Jirga constitutionnelle, comme le Secrétaire général vient de le dire au Conseil, et je propose de saisir cette occasion pour informer le Conseil de cette Loya Jirga, puis de discuter de façon générale de l'état du processus de paix en Afghanistan : ce qui a été accompli et ce qui n'a pas été accompli, les problèmes majeurs à venir et les domaines où, selon moi, les autorités afghanes et la communauté internationale devront concentrer leurs efforts afin d'atteindre nos objectifs communs.

Le processus politique de transition de l'Accord de Bonn est un plan visant à restaurer la paix et la stabilité en Afghanistan par le biais de la réforme, du renforcement et, si nécessaire, de la reconstruction des institutions de l'État. Le succès que nous pourrons obtenir dépendra de la façon dont l'Afghanistan sera parvenu à établir des institutions étatiques viables, responsables et représentatives capables d'assurer la sécurité du peuple et d'asseoir une base crédible pour le développement du pays.

Le processus de Bonn a sans aucun doute beaucoup accompli depuis décembre 2001. Je ne vais mentionner ici que quelques accomplissements. Les conflits de grande échelle n'existent plus, une crise humanitaire a été enrayée dès le départ et le calendrier politique a en grande mesure été respecté : de l'installation de l'Autorité intérimaire le 22 décembre 2001 à la tenue de la Loya Jirga d'urgence en juin 2002, à la formation du Gouvernement du Président

Karzai et maintenant à la conclusion fructueuse de la Loya Jirga constitutionnelle.

Sous la direction du Président Karzai, le Gouvernement afghan a supervisé des réalisations louables, y compris la mise en place d'un cadre de développement national et du budget national, l'adoption d'une nouvelle monnaie nationale, les premiers pas vers la formation d'une armée nationale et d'une police nationale, et le retour à l'école de quelques 4 millions de garçons et de filles. Au cours de la période considérée, la Commission indépendante des droits de l'homme a été créée et déployée dans tout le pays, et on a jeté les bases de la mise en place d'un certain nombre de programmes de reconstruction nationale et de développement. Certains d'entre eux commencent à recueillir des bénéfices dans le pays, tels que le programme de reconstruction des routes, la remise en état du réseau électrique, l'accroissement de l'activité agricole, le programme de solidarité nationale et le programme national d'urgence pour l'emploi.

Un autre pas dans le plan de transition de Bonn a été réalisé le 4 janvier avec l'acclamation, pratiquement à l'unanimité, de la nouvelle Constitution. La Loya Jirga constitutionnelle était dans une grande mesure représentative de l'Afghanistan dans son ensemble et incluait des délégués de chaque province et provenant de communautés telles que les Kuchis – ou nomades –, les Hindous et les Sikhs, les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les handicapés ainsi que d'autres groupes minoritaires. La participation politique des femmes a augmenté avec la présence de déléguées qui constituaient environ 20 % des membres de la Loya Jirga constitutionnelle.

À notre connaissance, il n'y a pas eu d'intimidation ou de fraude à grande échelle, et des cas individuels de plainte ont fait l'objet d'enquêtes menées par un « Comité directeur » qui a annulé les résultats électoraux dans un certain nombre de cas où des irrégularités auraient été commises. Je ne dis pas que le processus a été irréprochable. C'était une activité qui s'est déroulée dans un environnement où régnait l'insécurité. Les conditions sécuritaires se sont détériorées depuis la Loya Jirga d'urgence et des extrémistes ont à plusieurs reprises menacé de perturber le processus de la Loya Jirga. En outre, en raison de l'insuffisance des réformes dans le secteur de la sécurité et étant donné que pratiquement aucun désarmement n'a été réalisé, les chefs de factions ont gardé un moyen de pression dans le débat politique.

Les élections ont également montré que certains groupements de factions réapparaissaient, et ils se sont manifestés avec plus de force que lors de la Loya Jirga d'urgence. Ceci peut avoir des conséquences pour les élections législatives à venir. Les partis djihadistes se sont bien organisés dans le Nord-Est. Jumbish, une organisation essentiellement ouzbek, a pris l'initiative de constituer un bloc de voix du Nord, tandis qu'à Badghis et à Herat, par exemple la majorité était Jamiat, parti essentiellement tadjik et partisan de Ismaël Khan.

Une grande partie de la Loya Jirga constitutionnelle s'est déroulée devant le pays en direct à la radio et à la télévision, instaurant un type de débat que le pays n'avait pas connu depuis des années. La Loya Jirga est rapidement parvenue à un consensus sur quelque 120 des 160 articles du projet de constitution, mais les débats ont été difficiles et les négociations sur un certain nombre de questions, ardues. Nombre de ces questions seraient litigieuses dans n'importe quel processus constitutionnel : la forme de gouvernement, le rôle des tribunaux dans le processus d'examen de la Constitution et leur pouvoir relatif par rapport aux pouvoirs exécutif et parlementaire. D'autres questions tenaient plus spécifiquement au contexte afghan actuel et avaient trait à l'identité nationale et locale, notamment les diverses questions touchant les langues.

Il y a eu des signes quelque peu inquiétants, mais guère surprenants, de polarisation ethnique. Le groupe pachtoune représentait une majorité dans la Loya Jirga et insistait pour corriger le fait qu'au cours des deux dernières années, il avait eu le sentiment que les Pachtounes avaient été privés de la possibilité de voter. La communauté de vue de ce groupe pourrait bien influencer les autres phases de la transition politique. Pour d'autres questions, certains se sont plaints que les dirigeants djihadistes ont utilisé leur position dominante pour faire avancer leur propre programme, mais sans grand succès. Comme la Loya Jirga a duré plus que les 10 jours initialement prévus et a continué une troisième semaine, d'aucuns ont vraiment craint que l'on ne parvienne pas à un accord.

En fin de compte, les délégués ont montré qu'ils étaient disposés à atteindre un compromis et à faire des concessions afin de s'entendre sur un texte acceptable par tous, et la Constitution qu'ils ont ratifiée reflète

cette volonté d'équilibrer les préoccupations des uns et des autres. Par exemple, le système présidentiel fort a été révisé afin de donner à l'Assemblée nationale un plus grand contrôle sur les nominations présidentielles. Aussi, bien que le pashto soit la langue de l'hymne national, la Constitution reconnaît aux langues des minorités un statut officiel dans les régions où elles sont la langue de la majorité locale. Cette Constitution exige l'adhésion aux instruments internationaux et aux mandats de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme en Afghanistan afin de protéger et de promouvoir les droits de l'homme. Fait révélateur, la Constitution renforce considérablement la participation des femmes à la vie politique. Vingt-cinq pour cent au moins des sièges de la chambre basse du Parlement seront réservés aux femmes.

Je crois que le peuple afghan peut s'enorgueillir de la nouvelle Constitution et du processus qui y a mené. Les Afghans ont prouvé qu'en dépit de l'adversité dans laquelle ils se trouvent, il a été possible de mettre en place un processus pacifique d'établissement de la Constitution. La législation fondamentale qu'ils viennent de rédiger devrait, si elle est appliquée, fournir une base solide à partir de laquelle ils pourront continuer à faire face aux véritables besoins quotidiens du pays.

Il y a tant à faire que, malheureusement, les Afghans et leurs partenaires internationaux ne peuvent pas se reposer longtemps sur les lauriers d'une Loya Jirga constitutionnelle réussie. Cette Loya Jirga même doit être le point de départ d'un certain nombre de grandes tâches.

Il faut d'abord mettre en oeuvre la Constitution afin de lui donner vie. À la cérémonie de clôture de la Loya Jirga, j'ai fait remarquer que le Président Karzai, son gouvernement et tous les Afghans doivent maintenant faire de la Constitution qu'ils ont adoptée une réalité vivante. C'est là, bien sûr, le défi de tout ordre constitutionnel. Toutefois, en Afghanistan, où les institutions de l'État restent faibles, la capacité du Gouvernement de tenir les promesses de la nouvelle Constitution exige beaucoup de travail de la part des Afghans eux-mêmes et une assistance internationale soutenue. Ceci est d'autant plus urgent que le débat qui a eu lieu à la Loya Jirga a accru les espoirs des Afghans qui attendent désormais de leur gouvernement et de ses partenaires internationaux qu'ils tiennent leur promesse de paix et de stabilité.

Le fait que les Afghans sont parvenus à un accord sur la nouvelle Constitution est remarquable, mais en fin de compte, le test de chaque élément du processus de Bonn sera de voir si l'Afghanistan se dirige ou non vers ce que j'ai appelé plus tôt devant le Conseil, le point de non-retour de la paix. Dans cette perspective, le nouvel ordre constitutionnel n'aura de sens pour l'Afghan moyen que si la sécurité s'améliore et si l'état de droit est renforcé. Et pour un trop grand nombre d'Afghans, l'insécurité quotidienne qui est leur lot n'est pas due à un retour de l'extrémisme des Taliban – tout déstabilisateur qu'il soit – mais au comportement de rapaces des commandants et responsables locaux qui prétendent théoriquement représenter le Gouvernement.

Ainsi, si des espoirs ont été suscités, ils vont sans doute porter sur les besoins qui existent depuis le début du processus de paix et ne sont toujours pas satisfaits : le désarmement des factions, la protection des droits fondamentaux de tous les citoyens afghans, l'exigence d'une reconstruction accélérée, la réforme des institutions nationales afin qu'elles soient plus professionnelles et plus représentatives, et une réforme également, à tous les niveaux du Gouvernement afin que les Afghans aient le sentiment qu'il les représente mieux.

Ce sont là les premiers grands défis qui se présenteront dans la mise en oeuvre de la Constitution car ce sont des défis posés à l'ensemble du processus de paix. Relever ces défis permettra également de créer les conditions propices au succès des élections nationales, aux processus de rédaction de la législation et aux autres tâches liées plus directement à la mise en oeuvre de la Constitution.

Les programmes qui constituent l'initiative relative à la réforme du secteur de la sécurité en Afghanistan sont bien connus de ce Conseil et ils sont mis à jour dans le rapport du Secrétaire général. Au cours des deux dernières années, pendant le processus de Bonn, la création d'une armée et d'une police nationales qualifiées, unifiées et loyales a connu des progrès manifestes, grâce à l'aide compétente et déterminée des États-Unis et de la France, pour ce qui est de la constitution de l'armée, et de l'Allemagne et des États-Unis pour la police. Mais je suis certain que ces partenaires reconnaîtront que, deux ans après le démarrage du processus de Bonn, nous ne sommes pas arrivés au point où le Gouvernement central peut affirmer son autorité. Il y aurait encore des progrès à

faire si la réforme des institutions nationales de sécurité, du Ministère de la défense, du Ministère de l'intérieur et des services de renseignement s'accélérait, car cette réforme a été trop lente, en grande partie à cause de la coopération limitée d'éléments clefs du Gouvernement.

La désignation de 22 cadres de haut niveau au Ministère de la défense, toute positive qu'elle soit, n'est pas un résultat suffisant après deux années de réforme. Je crois que le peuple afghan en attend davantage, et ce devrait également être le cas de la communauté internationale. Comme nous l'avons dit plus tôt, il faudra que les institutions responsables de la sécurité aient vraiment un caractère national, au lieu d'être dominées par des factions, si l'on veut que l'armée et la police nationales et les services de renseignement remplacent les factions qui continuent de dominer le pays. Le démantèlement des factions dépendra également du succès des opérations de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, car le désarmement et la démobilisation des factions et la mise en place d'une armée et d'une police nationales s'inscrivent en fait dans un seul et même effort.

Je crains que le programme de DDR n'ait pas non plus enregistré des progrès suffisants, et ceci aussi est dû dans une large mesure à l'insuffisance de la coopération des partenaires principaux. Il n'existe que deux façons de mener à bien le programme de DDR. Un désarmement involontaire peut être envisagé si l'on a à sa disposition les forces nécessaires pour contraindre à cette coopération. Le désarmement volontaire, tel que celui que nous visons, exige des partenaires qui coopèrent pleinement. Et, jusqu'à présent, la coopération a été tout au plus mesurée. Avec l'expérience faite dans les projets pilotes de DDR à Kunduz, Gardez, Mazar-e Charif et Kaboul, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) dressera le bilan du programme de DDR avec ses partenaires gouvernementaux et internationaux pour déterminer si des améliorations peuvent être apportées et si le processus peut être accéléré. Il sera nécessaire d'envisager la mise en place d'une structure offrant de plus en plus d'avantages pour s'assurer la participation des plus gradés, mais je crains que sans une meilleure coopération des dirigeants des factions – qui, rappelons-le, sont des responsables gouvernementaux – le problème des factions militaires continuera d'entraver le processus de paix.

Cela étant dit, la menace que représentent les factions militaires pour le processus de paix s'aggrave de plus en plus du fait des tactiques terroristes des extrémistes qui visent à faire échouer le processus de paix. On continue de remettre en cause l'autorité du pouvoir central et d'entraver le processus de paix en lançant des attaques contre des cibles occasionnelles quel que soit leur statut civil, qu'il s'agisse du Gouvernement, des organisations non gouvernementales, de l'ONU ou de citoyens ordinaires. Au cours de la période qui s'est écoulée depuis mon dernier exposé au Conseil, un certain nombre d'attentats graves sont survenus, notamment, en novembre dernier, un attentat à la voiture piégée perpétré contre les bureaux de l'ONU à Kandahar et l'assassinat tragique et révoltant à Ghazni de Bettina Goislard, fonctionnaire du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Une bombe a explosé au pied du mur extérieur d'une résidence de Kaboul où est installée la MANUA, heureusement sans faire de victimes. Le 6 janvier, une autre bombe à Kandahar, qui visait les forces de la milice afghane, a fait des morts et des blessés parmi des enfants et civils innocents.

Les attaques et menaces récentes sont la preuve que l'ONU, en tant que telle, est à l'heure actuelle une cible en Afghanistan. Elles coïncident avec l'apparition de signes clairs montrant que des éléments extrémistes qui se réclament des Taliban ou se présentant comme partisans de Gulbuddin Hekmatyar se réorganisent, publient des déclarations et s'efforcent d'obtenir un appui contre le processus de paix. Depuis des mois maintenant, ces attaques ont réduit la zone d'opération couverte par l'ONU et par la communauté des organisations non gouvernementales dans le sud, l'est et le sud-est. Cela a eu pour effet d'entraver les activités de reconstruction et de développement et de limiter la présence du Gouvernement dans les régions concernées.

Un certain nombre de mesures ont été prises en réponse. L'Équipe de gestion du système de sécurité des Nations Unies a pris des mesures pour limiter les risques auxquels le personnel de l'ONU est exposé, notamment en intensifiant les mesures de sécurité à nos bureaux et en réduisant les effectifs déployés dans les zones à haut risque. La MANUA aura besoin d'un financement accru pour la mise en place de ces mesures et d'autres mesures de protection.

Les efforts coûteux et intenses que déploient les États-Unis et le Pakistan afin de bannir les éléments extrémistes à la frontière méritent d'être reconnus. En même temps, il y a des articles de presse, en général de la presse pakistanaise, relayés par les médias du monde entier, qui concernent « l'infiltration de terroristes » à partir du Pakistan, et d'autres articles alléguant que les dirigeants des Taliban jouissent d'une liberté de mouvement relative dans les villes pakistanaise et entre elles. Il est encourageant de constater que les autorités pakistanaises et afghanes discutent actuellement de ces questions inquiétantes d'une façon positive et constructive. Je crois qu'il est vital que ces deux pays poursuivent leur coopération et prennent toutes les mesures possibles pour remédier à cette situation. Les liens forts d'ordre historique, religieux et culturel qui unissent l'Afghanistan et le Pakistan sont bien connus. Les hauts responsables et la population des deux pays sont bien conscients de ce que l'éclatement d'un conflit ou de troubles dans l'un des deux pays aura, inexorablement et directement, des incidences sur l'autre. La coopération croissante entre les deux pays dans leur lutte contre les terroristes, les criminels et autres éléments perturbateurs mérite d'être reconnue, encouragée et fermement appuyée.

Je tiens également à relever ici que selon moi, le Gouvernement afghan peut et devrait faire davantage pour veiller à ce que, dans les zones où les Taliban et autres extrémistes opèrent, ils ne tirent pas avantage du mécontentement de la population. Le Gouvernement, ainsi que la MANUA, les organismes des Nations Unies et d'autres forces de sécurité internationales mettent au point des ensembles intégrés de services afin d'améliorer la gouvernance au niveau des districts, de renforcer le système de justice officiel et traditionnel, d'accroître la présence de la police et de tendre la main aux communautés grâce à une assistance ciblée en matière de reconstruction. Ces « stratégies provinciales » visent tout d'abord des zones du sud et d'autres régions du pays qui souffrent de l'insécurité, de la mauvaise gouvernance, de la marginalisation pour des raisons géographiques ou politiques, et d'un sentiment d'isolement. Le Gouvernement pourrait également faire davantage pour établir le contact avec ces personnes et groupes qui n'ont pas pris part jusqu'ici au processus, mais qui ne sont pas responsables des activités criminelles et qui souhaitent participer de façon pacifique à la reconstruction de leur pays.

Comme le fait clairement savoir le Secrétaire général dans son rapport (S/2003/1212), la sécurité continue de se détériorer au moment même où le processus de paix exige que le Gouvernement et l'ONU étendent leur présence sur le terrain et mènent à bien l'inscription des électeurs et d'autres activités, telles que le recensement et les programmes de reconstruction en cours. Comme l'indique ensuite le rapport, tout au long du processus constitutionnel, la menace a été atténuée en limitant les risques encourus, en n'organisant aucune nouvelle élection au niveau des districts et en concentrant les activités dans les centres urbains protégés par les ressources disponibles en matière de sécurité. Cependant, les attaques récentes survenues dans les centres urbains remettent en cause cette approche concernant l'inscription des électeurs. Naturellement, l'inscription des électeurs au niveau national et, par la suite, les scrutins ne peuvent être conduits à l'abri de murs. Les équipes électorales doivent aller au devant des électeurs et c'est au niveau des villages que chaque électeur éligible et de bonne volonté doit être assisté.

La MANUA et la Commission électorale intérimaire envisagent d'intégrer le personnel du secrétariat de la Commission constitutionnelle dans le secrétariat de la Commission électorale intérimaire afghane. Il sera peut-être mieux à même de se déplacer et de travailler au plan local que le personnel international. Toutefois, si le processus lui-même est pris pour cible, je crains alors que la citoyenneté afghane ne constitue pas un bouclier suffisant. De surcroît, le succès du scrutin exigera plus que la sécurité du personnel électoral : il exigera un environnement propice pour une compétition politique équitable. Le rôle éminent à la Loya Jirga des dirigeants qui continuent d'exercer un contrôle personnel sur les factions suscite de graves préoccupations à cet égard et nous rappelle une fois de plus la nécessité d'accélérer la réforme du secteur de la sécurité, de mener à bien le DDR et d'accroître l'aide internationale en matière de sécurité.

Il est trop tôt pour tirer les enseignements des deux premières années du processus de Bonn, mais je suis fermement convaincu qu'un enseignement ressort clairement, à savoir la difficulté de mener à bien les processus de transition après le conflit sans une aide proportionnelle et déterminée en matière de sécurité. En attendant que les institutions de sécurité afghanes aient acquis plus de solidité, d'autres régions du pays

nécessiteront le type d'assistance que la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) a si efficacement apporté à Kaboul.

La MANUA, comme la quasi-totalité des Afghans, a reçu avec grande impatience la nouvelle de l'adoption par le Conseil de la résolution prévoyant l'expansion de la FIAS. Le déploiement récent de l'équipe allemande de reconstruction provinciale à Kunduz est un signe positif que le mouvement d'expansion a sérieusement commencé, sous une forme ou une autre. Mes collègues de la MANUA et moi-même avons rencontré sur le terrain des planificateurs de l'OTAN et nous espérons que de nouvelles équipes de reconstruction provinciales dirigées par la FIAS seront mises sur pied. Nous nous félicitons également de l'intention manifestée par les États-Unis de renforcer la présence de leur équipe de reconstruction provinciale dans le Sud. Le concept d'équipe de reconstruction provinciale s'est avéré fort utile, particulièrement lorsque ces équipes se sont concentrées sur l'amélioration des conditions de sécurité.

Si je reste convaincu que les équipes de reconstruction provinciales ne sont que la meilleure solution de rechange à l'élargissement pur et simple des fonctions de maintien de la paix de la FIAS, j'espère qu'elles seront dotées des ressources et du mandat qui leur permettront d'accélérer la réforme du secteur de la sécurité, de participer aux efforts déployés par le Gouvernement et la MANUA pour gérer et apaiser les tensions locales et, plus généralement, d'aider à coordonner les différentes forces de sécurité dans le cadre du processus de Bonn, et ce à plus forte raison si la FIAS est en mesure de procéder à des déploiements avancés de forces plus musclées selon que de besoin, comme je crois qu'on l'envisage actuellement.

Nous sommes cependant inquiets du retard accusé au niveau de la cadence de déploiement des équipes de reconstruction provinciales par rapport au processus politique. Il faudra améliorer la sécurité pour pouvoir tenir les élections présidentielles, et surtout les élections législatives. Comme le fait remarquer le Secrétaire général dans son rapport, s'il pourrait être envisageable de tenir des élections présidentielles dans le pays, à l'exclusion de quelques zones, même si cela n'est pas sans risque, étendre la procédure aux élections législatives reviendrait à priver des populations du droit de vote selon des lignes ethniques, ce qui ne serait pas tenable. J'exhorte donc les membres de l'OTAN ainsi que les autres pays fournisseurs de contingents à la FIAS à prendre toutes les mesures possibles pour fournir à la Force les ressources dont elle a besoin pour étendre son déploiement au plus vite.

Mon intervention est déjà longue mais je voudrais, si je puis me permettre, dire quelques mots sur la question de la drogue. L'un des aspects les plus inquiétants du trafic de stupéfiants est la dépendance croissante de l'économie – et par conséquent de la population – afghanes vis-à-vis de ce trafic. L'étude sur l'opium en Afghanistan en 2003 conduite par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) estime à 2,3 milliards de dollars les revenus tirés de l'opium par les producteurs et les trafiquants de stupéfiants en 2003, ce qui équivaut à plus de 50 % du produit intérieur brut du pays. Elle estime également qu'en 2003, 1,7 million de personnes, soit à peu près 7 % de la population, ont participé à la culture du pavot à opium. Toujours en 2003, le pavot à opium était cultivé dans 28 des 32 provinces de ce pays. Ces statistiques sont d'autant plus inquiétantes quand on sait que, conformément aux résultats préliminaires de l'étude menée par l'ONUDC au second semestre de 2003 sur les intentions des agriculteurs, les agriculteurs afghans comptent poursuivre et intensifier la culture du pavot à opium en 2004.

Le Gouvernement central a montré qu'il était déterminé à s'atteler à ce problème. Mais pour l'instant, il a concentré ses efforts sur le renforcement des capacités des institutions publiques telles que la Brigade des stupéfiants et la police des stupéfiants et sur l'élaboration d'une législation en la matière. Ces activités sont bien entendu essentielles dans la lutte à long terme contre les stupéfiants, mais elles n'ont aucun effet immédiat sur la quantité d'opium cultivé ou faisant l'objet d'un trafic.

Les campagnes d'interception du trafic de stupéfiants vont également devoir être intensifiées. La responsabilité en revient à toutes les autorités de police et de maintien de l'ordre, dont la Brigade des stupéfiants, la police des frontières et l'armée nationale. Cependant, comme le reconnaissent, d'ailleurs, les concepteurs de la stratégie nationale afghane de lutte contre les stupéfiants, c'est un problème qui ne pourra être réglé à long terme s'il n'y a pas de progrès dans d'autres secteurs, comme l'existence d'autres moyens de subsistance, le

renforcement des systèmes pénal et judiciaire et la réduction de la demande de produits dérivés de l'opium, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Afghanistan. Le Gouvernement, le Royaume-Uni, pays chef de file, et l'ONUDC, conjuguent leurs efforts avec d'autres intervenants pour relever ces redoutables défis.

Au début de mon intervention, j'ai dit que l'Afghanistan avait parcouru un très long chemin au cours de ces deux dernières années. Cependant, comme je crois l'avoir déjà dit au Conseil, ces progrès signifient également qu'il y a aujourd'hui beaucoup plus à perdre et beaucoup plus à protéger. Les Afghans et leurs partenaires de la communauté internationale, y compris le Conseil, doivent réfléchir soigneusement aux mesures à prendre à l'avenir. Le succès de la Loya Jirga constitutionnelle et du dialogue politique engagé donne des raisons d'espérer mais il convient d'en tirer rapidement parti, si l'on ne veut pas qu'il se solde par de faux espoirs.

Selon moi, les principaux objectifs qu'il va nous falloir atteindre au plus vite restent les mêmes aujourd'hui, au lendemain de la Loya Jirga, que ceux décrits par le Secrétaire général dans son rapport publié avant la Loya Jirga : asseoir plus largement le crédit du Gouvernement afghan auprès de la population et renforcer le système de gouvernance sur la base de la primauté du droit; améliorer les conditions de sécurité; et accélérer la cadence du processus de reconstruction et de rétablissement des services à la population.

De nombreux indices montrent que dans ces trois domaines, les progrès ne sont pas suffisants et que certains des problèmes existants se sont peut-être accrus au cours de l'année écoulée. Sur le plan de la sécurité, les indices sont nombreux et le Conseil en a été informé fréquemment dans le détail. En ce qui concerne l'assise populaire du Gouvernement, on a clairement pu voir au cours de la Loya Jirga, par exemple, des signes de désaffection de la part des Pachtounes, qui considéraient ne pas être équitablement représentés au sein du Gouvernement. Pour ce qui est de la reconstruction, l'aide fournie aux régions du Sud, de l'Est et du Sud-Est diminue progressivement en raison de l'insécurité. Sur le plan économique, plus généralement, le Ministre des finances a signalé que les estimations hâtives faites au plus fort de la crise, pour la conférence de Tokyo, en 2001, devaient être revues et il procède actuellement à une réévaluation des coûts afin de définir les besoins réels en matière d'investissements et de parvenir à une certaine viabilité financière, pour éviter que l'économie nationale ne soit dominée par l'industrie de la drogue.

Suite à son voyage en Afghanistan, au début de novembre, la mission du Conseil a recommandé au Secrétaire général d'examiner comment on pouvait relancer le processus de Bonn. Son rapport passe en revue certaines des options possibles, sur lesquelles il est revenu, d'ailleurs, dans sa déclaration de tout à l'heure. La MANUA a communiqué, à Kaboul, un non-document sur le sujet au Gouvernement et au corps diplomatique. Ce document faisait observer qu'une seconde conférence du type de celle de Bonn pourrait être une occasion pour toutes les parties concernées de s'engager de nouveau à remédier aux trois problèmes du processus de paix que je viens de citer.

Certains interlocuteurs ont fait remarquer qu'il existe probablement d'autres moyens de combler ces lacunes et qu'une conférence de grande envergure n'est peut-être pas nécessaire. Pourtant, ce qu'il faut, et ce, de toute urgence selon moi, c'est trouver des moyens d'accroître et d'accélérer la mise en oeuvre du processus de Bonn par le Gouvernement et ses partenaires internationaux, afin que les lacunes mentionnées ne compromettent pas les progrès déjà réalisés.

Alors que j'arrive à la fin de cet exposé bien trop long, je remercie une fois de plus le Conseil de l'appui remarquable qu'il a prêté à l'Afghanistan. L'appui cohérent et soutenu du Conseil ainsi que la générosité et l'étroite coopération de la communauté internationale dans son ensemble ont été déterminants pour les progrès enregistrés.

En outre, je ne saurais terminer l'exposé d'aujourd'hui sans dire quelques mots sur les gens que je laisse derrière moi en Afghanistan. Je voudrais tout d'abord dire toute la gratitude, le respect et l'admiration que j'éprouve à l'égard du Président Hâmid Karzai. Cela a été un privilège d'apprendre à le connaître et de travailler aux côtés de ce patriote afghan, dévoué à son pays et à son peuple, modeste, honnête et altruiste. Je ne le remercierai jamais assez de la coopération franche, ouverte et étroite qu'il m'a constamment offerte. Et je souhaiterais, ici, une fois de plus, lui adresser mes voeux de plein succès dans la noble mission qui est la sienne.

Mes remerciements vont également aux membres du Gouvernement du Président Karzai pour leur coopération et leur patience. Nombre d'entre eux sont devenus des amis proches, et je leur souhaite tout ce qu'il y a de mieux. Je tiens également à saluer le peuple afghan. Je suis fier, et je pense que le Conseil et l'ONU dans son ensemble peuvent l'être aussi, de la confiance que la très grande majorité des Afghans portent à l'Organisation des Nations Unies. L'autre jour, alors que la Loya Jirga traversait un moment particulièrement tendu et difficile, un délégué a déclaré, depuis la tribune, que les délégués avaient pleinement confiance dans la MANUA. Cela nous a tous très touchés, et nous remercions le peuple afghan des sentiments chaleureux qu'il porte à l'Organisation ainsi qu'aux hommes et aux femmes, afghans ou étrangers, qui travaillent dans le pays sous les auspices de l'ONU.

J'ai également le devoir, dont je m'acquitte avec grand plaisir, de dire quelques mots sur mes collègues et amis de la MANUA et de l'équipe de pays des Nations Unies en Afghanistan. L'autre jour à Kaboul, j'ai déclaré que la clef du succès que, par chance, j'ai pu obtenir en Afghanistan réside dans mon équipe talentueuse et dévouée. Je n'ai fait que regarder mes collègues à l'oeuvre et récolter les honneurs de leurs réussites. À tous, je dis simplement : merci chers amis et collègues, que Dieu vous protège dans la poursuite de votre action en Afghanistan.

Je remercie également nos collègues du Siège, la Vice-Secrétaire générale, le Cabinet du Secrétaire général, le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques et tous les autres départements, ainsi que toutes les autres divisions de l'ONU – ses institutions spécialisées, ses fonds et programmes – pour le soutien indéfectible qu'ils nous apportent.

Enfin et surtout, qu'il me soit permis de dire toute la gratitude que j'éprouve à l'égard du Secrétaire général. Tout au long de ces nombreux mois, d'abord à New York pendant les préparatifs de la Conférence de Bonn, ensuite à Bonn, puis à Kaboul, il a toujours été là pour nous, nous fournissant appui et protection, nous encourageant et nous rassurant dans les moments de doute. Je voudrais lui adresser mes sincères remerciements et lui dire combien je me réjouis de continuer à servir l'Organisation sous sa direction charismatique.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Brahimi de son exposé percutant, important et complet, qui rend compte de son excellent travail en Afghanistan et qui fait honneur aussi bien au Secrétariat qu'à l'Organisation tout entière.

Comme convenu lors des consultations préalables du Conseil, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 5.